

Pôle Jeunesse,
Sports et Vie Associative

**COMMISSION SPORT ET JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE
ET ETUDIANTE**

Compte-rendu de la réunion lundi 08 novembre 2021 A 18H00
En visioconférence

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte-rendu du 04 octobre 2021
2. Avances de subventions aux associations socioéducatives conventionnées.
3. Subventions à divers associations socioéducatives.
4. Financement des clubs sportifs.
5. Points divers.

-
- **Etaient présents, sous la présidence de** : Monsieur Guy REISS, Adjoint Délégué

 - Monsieur Marc SCIAMANNA, Adjoint au Maire, membre titulaire
 - Monsieur Bouabdellah TAHRI, Adjoint au Maire, membre suppléant
 - Madame Patricia ARNOLD, Adjointe au Maire, membre suppléant
 - Monsieur Eric FISZON, Conseiller Délégué, membre suppléant
 - Monsieur Sébastien MARX, Conseiller Municipal, membre titulaire
 - Monsieur Mammam MEHALIL, Conseiller Municipal, membre titulaire
 - Madame Chanthly HO, Conseillère Déléguée, membre titulaire
 -

Etait absente excusée

- Madame NGO KALDJOP, Adjoint au Maire

Assistaient également à la Commission :

- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Madame Anne-Claire MANGEL, Directrice de Pôle Adjointe
- Madame Martine GAULARD, Cheffe de service
- Monsieur Alexis BESSE, Chef de service
- Monsieur Sébastien REICHARDT, Chargé de mission

La séance s'ouvre à 18h00.

Adoption du compte-rendu de la précédente commission sport et jeunesse.

1^{er} point : Adoption du compte-rendu du 04 octobre 2021.

Adoption du compte-rendu de la précédente commission sport, jeunesse, vie associative et étudiante.

2^{ème} point : Avances de subventions aux associations socioéducatives conventionnées.

La Ville de Metz soutient les associations socioéducatives animant les différents quartiers de la ville par un conventionnement permettant de définir avec elles des objectifs communs au service de la population. Le début d'année civile est une période délicate pour la trésorerie de ces associations notamment si elles sont employeuses. La période de crise sanitaire, en outre, si elle n'a pas eu d'impact financier immédiat, a en revanche contribué à une baisse sensible des adhésions et donc des recettes sur l'exercice 2021. Par conséquent, afin de soutenir les associations conventionnées qui mettent en place un projet éducatif ou un projet d'animation sur leur territoire et tiennent ainsi un rôle majeur dans le maintien du lien social, la solidarité entre publics, et l'épanouissement des enfants, il est proposé une avance sur la subvention de fonctionnement 2022 d'un montant de 10% de la subvention votée pour l'exercice 2021 à chacune d'elle, pour un total de 149 741 €. Celle-ci devra permettre une continuité des actions associatives, et plus précisément des accueils des familles, de la prise en charge des enfants, et de toute forme de solidarité engagées par les associations messines.

Les subventions suivantes aux associations conventionnées ci-dessous mentionnées, pour un montant total de 149 741 € :

Association Culturelle et Sociale AGORA	34 775 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	13 506 €
Maison de la Culture et des Loisirs	13 160 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny	12 303 €
Centre d'Animation Sociale, Sportive et d'Insertion Solidaire (CASSIS)	12 300 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	9 800 €
Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Augustin Pioche)	9 425 €
Le Quai – Centre Social et Culturel du Sablon	8 110 €
Kaïros	8 000 €
Les Cottages de la GAB	6 777 €
Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	6 235 €
CPN Les Coquelicots	5 100 €
Centre de Renseignement et d'Information - Bureau Information Jeunesse	3 800 €
Centre Culturel de Metz Queuleu	3 325 €
CS MJC Boileau-Prégénie	3 125 €

Avis favorable de la commission.

Rapporteur : Bouabdellah Tahri

3^{ème} point : Subventions à divers associations socioéducatives

Suite à l'appel à projets visant à proposer une offre d'animations au public adolescent et jeune adulte des quartiers de Magny et de la Corchade, les associations Nan Bara et Planet Aventure proposent la mise en place d'activités dans ses deux quartiers.

Dans un premier temps, les jeunes seront sondés sur leurs envies et leurs centres d'intérêts. Rapidement, des ateliers culturels et sportifs seront proposés. L'objectif est de permettre aux jeunes, par le biais d'activités choisies, d'apprendre à mieux vivre ensemble, à faire évoluer leur regard sur eux-mêmes et sur les autres, à mettre en valeur les compétences de chacun et à en acquérir de nouvelles. Cette construction sera participative afin de développer les capacités d'initiatives et d'implication des participants. Pour ce faire, des espaces d'expression et de citoyenneté seront également mis en place en partenariat avec les centres socioculturels de chaque quartier concerné.

Enfin, les deux associations construisent leur programme d'intervention en coordination avec les structures de gestion des équipements visés dans un souci de garantir une unité d'action.

Il est proposé à cet effet de soutenir Nan Bara et Planet Aventure à hauteur respectivement de 10 000 € chacune. Par ailleurs, l'association Planet Aventure mobilise les acteurs locaux de la prévention spécialisée, APSIS Emergence et CMSEA, et organise la Nocti'run le 9 janvier 2022. Il s'agit d'une course à pied nocturne à travers les rues du centre-ville. La particularité de cet événement sportif repose sur l'équipe d'organisation constituée de 50 jeunes messines et messins de 16 à 25 ans issus des quartiers prioritaires. L'objectif ici n'est pas sportif, mais de les sensibiliser à l'engagement, la prise d'initiative et au travail collaboratif, au service d'une action d'intérêt général. La manifestation s'adresse en effet à tous les publics, enfants, adultes et familles, avec la possibilité de participer individuellement ou en relais à l'un des trois circuits proposés, de 500 m (pour les plus petits), 5 km ou 10 km. Pour cette action, il est proposé une subvention de 10 000 € au bénéfice de Planet Aventure.

Avis favorable de la commission.

Rapporteur : Bouabdellah Tahri

4^{ème} point : Financement des clubs sportifs.

En complément des subventions attribuées au titre du fonctionnement des clubs sportifs lors des précédents Conseils Municipaux, il est proposé après avis de la Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à Metz Triathlon pour la participation et le titre de Vice-Champion d'Europe Relais Mixte de l'équipe Elite et Junior à Lisbonne le dimanche 31 octobre dernier. Ce sont les meilleurs résultats obtenus par le club en Championnat Européen. Il est aussi proposé 15 000 € au bénéfice de Metz Handisport né de la fusion entre Handisport Est-Mosellan et Handisport Metz. Cet accompagnement financier va permettre à cette nouvelle association de relancer l'ensemble des activités des 2 anciens clubs, notamment le Basket Fauteuil dont l'équipe évolue en Championnat de France National A, mais également les sections loisirs telles que la Natation, la Boccia ou la Sarbacane. Le projet dans sa globalité prévoit

aussi, de former les cadres, les dirigeants, les officiels et bénévoles, de travailler sur une école des sports et de créer un centre de formation à Metz. Il est également proposé d'accorder à ce club une aide au démarrage de 15 000 € qui viendra en déduction de la subvention qui sera attribuée en janvier au titre de la saison sportive 2021-2022. Cette initiative va permettre au club de faire face à des besoins de trésorerie importants au moment du lancement de la nouvelle saison liés notamment à ses engagements dans différentes compétitions (30 000 €). Il est également proposé d'accorder une subvention d'équipement de 6 000 € au bénéfice du Kayak Club de Metz pour l'acquisition de bateaux d'initiation et de compétition en Slalom et 3 540 € à l'Amicale du Personnel Municipal Metz Football Club pour l'acquisition d'une solution numérique pour la gestion sportive et administrative du club et le remplacement de la sonorisation du stade.

- 1) Subventions de fonctionnement Metz Triathlon 5 000 € (Participation et titre de Vice-Champion d'Europe Relais Mixte de l'équipe Elite et Junior à Lisbonne - 31 octobre 2021) Metz Handisport 30 000 € (Dont 15 000 € d'aide au démarrage sur la saison sportive 2021-2022) 2)
- 2) Subventions d'équipement Kayak Club de Metz 6 000 € (Participation à l'acquisition de bateaux d'initiation et de compétition en Slalom – coût total de 20 000 €)
- 3) Amicale du Personnel Municipal Metz Football Club 3 540 € (Participation à l'achat d'une solution numérique pour la gestion sportive et administrative du club – coût total de 6 482 €) (Participation pour le remplacement de la sonorisation du stade – coût total de 5 318 €)

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

Monsieur Reiss intervient pour expliquer que le club de football UL Plantières doit jouer contre l'AS Nancy Lorraine le 7^{ème} tour de la Coupe de France. Le stade du club messin n'étant pas homologué pour ce niveau de compétition, le match sera joué au Stade Saint-Symphorien. Les dépenses afférentes aux frais de sécurité s'élevant à 40.000 €, un tour de table des financeurs publics potentiels a été réalisé pour que le match puisse se tenir. Il est donc proposé que la Ville de Metz apporte un soutien de 10.000 € aux côtés du département (12.000 €) et de la Région (17.000 €). Le rapport sera modifié en conséquence

Avis favorable de la commission.

Rapporteur : Guy Reiss

5^{ème} point : Points divers.

Aucun point n'étant ajouté, la séance est levée à 18 heures 30.